

PROJET DE LOI

N° 41

adopté

**SÉNAT**

le 10 décembre 1985

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

---

# PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR LE SÉNAT  
EN NOUVELLE LECTURE,

*relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs.*

---

*Le Sénat a modifié, en nouvelle lecture, le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture, dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) :** 1<sup>re</sup> lecture : 2584, 2646 et in-8° 774.

2<sup>e</sup> lecture : 2796, 2961 et in-8° 879.

Commission mixte paritaire : 3113.

Nouvelle lecture : 3017, 3114 et in-8° 923.

**Sénat :** 1<sup>re</sup> lecture : 271, 360 et in-8° 127 (1984-1985).

2<sup>e</sup> lecture : 15, 49 et in-8° 16 (1985-1986).

Commission mixte paritaire : 112 (1985-1986).

Nouvelle lecture : 127 et 137 (1985-1986).

SECTION PREMIÈRE

**Des devoirs et droits des époux.**

.....

SECTION II

**Des régimes matrimoniaux.**

.....

Art. 10.

Les articles 1421, 1422, 1423, 1424 et 1425 du code civil sont ainsi rédigés :

« Art. 1421 à 1424. — *Non modifiés* .. . . .

« Art. 1425. — Les époux ne peuvent, l'un sans l'autre, donner à bail un fonds rural ou un immeuble à usage commercial, industriel ou artisanal dépendant de la communauté. Les autres baux sur les biens communs peuvent être passés par un seul conjoint sauf s'ils peuvent avoir pour effet d'entraîner une occupation d'une durée supérieure à deux ans. ».

.....

